

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

**FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE -
APPEL A PROJETS 2021**

NOTE DE SYNTHESE

La Ville de Mantes-la-Jolie a mis en place un poste de travailleur social au commissariat depuis de nombreuses années.

Dans l'exercice quotidien de leur mission de sécurité publique générale et de leur activité de protection des personnes et des biens, les forces de l'ordre peuvent être confrontées à des réalités sociales complexes.

Sollicités 24h/24 tout au long de l'année pour répondre, parfois dans l'urgence, à des situations difficiles, les policiers et les gendarmes sont véritablement des acteurs de proximité au profit de la population. Les informations qu'ils recueillent à l'occasion de leurs interventions ne revêtent parfois aucun caractère pénal et constituent un répertoire inexploité de situations sociales complexes, de personnes en souffrance comme en danger moral ou physique. Or, leur traitement rapide et global est de nature à prévenir la commission d'infractions, notamment de violences, à améliorer l'assistance apportée aux victimes ainsi que de façon plus générale, le service rendu au public.

L'intervenant social en commissariat devient tout naturellement une passerelle privilégiée entre les forces de sécurité intérieure et les professionnels du secteur social, pour une prise en compte rapide et efficace des publics en difficulté. Il constitue de fait un poste avancé de l'action sociale dans les services de sécurité.

Il apporte un soutien et une aide (sur site ou par orientation) au plus près des victimes à un moment crucial de leurs difficultés.

C'est dans cet espace sécurisé que la victime se voit proposer une analyse partagée de ses difficultés et un accompagnement dans l'espace juridique, administratif et social.

Le travailleur assure un lien avec les professionnels du commissariat permettant de partager la compétence et de limiter l'opposition des champs d'action.

L'objectif est de proposer :

- un premier accueil professionnel du secteur social d'écoute et d'orientation,
- d'analyser et d'orienter en fonction des situations,
- de prévenir le risque de dégradation des situations (identifiées ou sur site).

Sa mission est organisée autour de réunions partenariales, de plans d'actions spécifiques sur des sujets d'actualité ou nécessitant une information plus précise auprès des intervenants et des habitants et des entretiens individuels lors de sa mission de premier accueil social d'écoute et d'orientation.

Le travailleur social met en œuvre des actions collectives d'information et de sensibilisation avec les autres professionnels du territoire dont les services de la Ville et le secteur d'action sociale du Conseil départemental.

En lien étroit avec le point d'accès au droit/point justice auquel il est attaché, le travailleur social améliore ainsi la prise en compte rapide des publics grâce à ses relations avec les partenaires.

Il intervient tout au long de l'année et en appui de la journée internationale de lutte contre les violences intra familiales, au sein de la Ville, et dans les centres de vie sociale.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter le financement de 20 700 euros pour le poste de travailleur social au commissariat, à signer tous les documents y afférents et à procéder à la validation dématérialisée des appels à projets.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire DGPN/DGGN du 21 décembre 2006 relative à l'extension du dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie,

Considérant l'emploi du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les actions de prévention de la délinquance et, notamment, l'axe 2 : « aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger »,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le financement de 20 700 euros pour le poste de travailleur social au commissariat, à signer tous les documents y afférents et à procéder à la validation dématérialisée des appels à projets.

Le Maire

Raphaël COGNET